

## **Journal**

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson, lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le mercredi 6 juin 2007

Première session de la 56° législature Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 6 juin 2007

10 h

Prière.

 ${
m M}^{
m me}$  Blaney (Rothesay) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre l'exploitation à double volet et pour le projet de loi 60,  $Loi\ modifiant\ la\ Loi\ sur\ les\ relations\ industrielles$ . (Pétition 42.)

Sur la motion de l'hon. M. Jamieson, appuyé par l'hon. V. Boudreau, il est résolu que la Chambre, à la levée de la séance, s'ajourne au jeudi 7 juin 2007 à 14 h.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 64, 66, 69, 23, 72, 73, 74 et 75.

L'hon. M. Jamieson annonce que l'intention du gouvernement est que le projet de loi 32, *Loi sur les franchises*, soit lu une deuxième fois demain.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

78, Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement foncier.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. R. Boudreau.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. R. Boudreau.

Après un certain laps de temps, M. Kenny prend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. R. Boudreau, vice-président, assume sa suppléance. Le président du comité, M. Kenny, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 64, Loi concernant la Loi sur la pension des députés et la Loi sur la pension de retraite des députés;
- 66, Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension;
- 69, Loi abrogeant la Loi sur la validation des titres de propriété.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

23, Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.